

N° 30 / PR / MSP / DS / P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- VU la Loi N°60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi 59-I6 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU les Nécessités du Service ;
- SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Le Médecin-Lieutenant FLEURY, en service à la compagnie du Génie à KANDI, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Médecin-Chef par intérim de la Circonscription Médicale de KANDI en remplacement de M. le Docteur ADJOLOHOUN Christophe appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 31 Janvier 1962.-

Par LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES



S.M. APITHY.-

R. DEROUX

AMPLIATIONS

ORIGINAL.....I	DP.....2	MFPT.....I	MSPAS.....I
JORD.....I	BF.....7	2° BUREAU ADM...I	PERSONNEL.....I
TRESOR.....I	CF.....I	PR.....I5	PCM.....I5
MF.B.....I	CD.....I	M.M.F.D. COTONOU	INTERESSE....I
S/P. KANDI.....I	CM KANDI....I	DOSSIER.....2	ARCHIVES.....IO